

Membres élus :

M. FAVERJON Christophe, Président, Mme ARSAC Gisèle, M. CHAPELON Bernard, Mme FAURAND Monique, Mme HAUW Juliette, Mme LEDDA Carmela, Mme RAFFIN Nathalie, M. RATHIER Daniel, Mme RESSEGUIER Véronique,

Membres nommés :

Mme CAVRO Inès, M. CHAUDIER Gérard, M. CHAUSSE Régis, M. GARNIER Fabrice, M. PEYRIN Michel, Mme RIBEYRON Marie-Paule, Mme SCAFIDI Laetitia, M. THOMAS Jean

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

Le quatorze novembre deux-mille vingt-quatre, les membres du Conseil d'administration du CCAS se sont réunis à 18h00, au Pôle de services à Unieux, sous la présidence de Mme ARSAC Gisèle, Vice-présidente, après avoir été convoqués dans les délais légaux, conformément au CGCT.

Présents :

Mme ARSAC Gisèle, M. CHAPELON Bernard, M. CHAUDIER Gérard, Mme FAURAND Monique, Mme HAUW Juliette, M. PEYRIN Michel, M. RATHIER Daniel, Mme RESSEGUIER Véronique, Mme SCAFIDI Laetitia, M. THOMAS Jean,

Absents excusés :

Mme CAVRO Inès, M. CHAUSSE Régis, M. FAVERJON Christophe, M. GARNIER Fabrice, Mme LEDDA Carmela, Mme RAFFIN Nathalie, Mme RIBEYRON Marie-Paule,

Pouvoirs : 0

Nombre de conseillers : 17 – Nombre de présents : 10 – Nombre de votants : 10

Assiste : Mme DELTEL Laurence, Directrice du CCAS

ORDRE DU JOUR

1. Aides facultatives distribuées
2. Décision modificative n°1 budget 2024 CCAS
3. Débat d'orientation budgétaire
4. Repas du Maire
5. Bons de Noël
6. Participation aux cadeaux de fêtes de fin d'année, EHPAD

Informations diverses

Approbation du procès-verbal de la séance précédente à l'unanimité.

1. AIDES FACULTATIVES DISTRIBUEES

Le tableau du suivi des aides et compte rendu des décisions de la commission permanente ont été présentés.

Au 30 octobre 2024, le nombre d'aides financières attribuées est stable par rapport à 2023, avec une majorité d'aides alimentaires et une hausse concernant les demandes liées aux fluides et électricité, chauffage.

Un point détaillé sera présenté en début d'année avec les chiffres sur une année complète.

2. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET 2024 CCAS

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité des présents la décision modificative n°1 budget 2024 pour le CCAS, conformément au document annexé.

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le budget 2024 du CCAS devrait finir à l'équilibre, avec un excédent à confirmer en fin d'exercice.

Pour 2025, le budget de fonctionnement reste stable, les frais liés au repas du Maire sont en augmentation, notamment pour ce qui concerne la partie alimentation, mais le coût de l'animation sera moins élevé. Les frais de personnel prennent en compte l'évolution classique des salaires, l'augmentation du RIFSEEP, la subvention de la commune couvre ces charges.

Le montant des aides est stable par rapport à 2023.

Concernant l'investissement, un photocopieur a été acheté en 2024, d'où l'augmentation de la dotation aux amortissements pour 2024 et 2025.

Ces éléments seront à confirmer avec le réel 2024 pour le vote du budget 2025.

Mais il est proposé de bâtir un budget similaire à 2024 en dépenses et recettes, en tenant compte des frais liés au repas du Maire, le maintien des aides facultatives et les charges de personnel.

4. REPAS DU MAIRE

Le repas du Maire aura lieu le dimanche 19 janvier 2025 au Firmament et simultanément à la Maison de l'Amitié.

Suite à la présentation du déroulement du repas, le Conseil approuve à l'unanimité des présents, le maintien des tarifs pris par délibération du 15 octobre 2014, comme suit :

Unieutaire: âgé de plus de 65 ans : 8 €

Conjoint âgé de moins de 65 ans : 20 €

Conjoint domicilié sur une autre commune : 27 €

Unieutaires bénéficiaires de l'ASPA (Allocation Spécifique Personnes Agées) : gratuit

Considérant les deux sites d'organisations du repas des anciens (Firmament et Résidence Maison de l'Amitié), considérant que le public de la Maison de l'Amitié mange tous les jours au restaurant de la Résidence et que le prix du repas est déjà inclus dans leurs prestations. Aussi, la différence entre le prix de vente du repas de la Cuisine Centrale et le prix de vente du repas du résident est prise en charge par le CCAS.

Les invités de la Maison de l'Amitié s'inscriront et paieront directement le repas à l'accueil du Pôle de services.

Le CCAS remboursera la Maison de l'Amitié au vu d'un état des dépenses et des recettes.

De même, le CCAS prend à sa charge les frais de l'animation durant cette journée.

5. BONS DE NOEL

MISE EN LIGNE LE 21-11-2024

A l'occasion de Noël, il est proposé aux Unieutaires attributaires de l'ASPA (Allocation Spécifique Personnes Agées) de bénéficier d'une aide :

- 150 € pour une personne seule
- 300 € pour un couple

Les membres du Conseil, approuvent à l'unanimité des présents, que cette aide soit distribuée sous forme de tickets services (selon le solde de ticket restant de l'année 2024) ou versée directement aux bénéficiaires, sous présentation d'un justificatif de l'ASPA.

6. PARTICIPATION AUX CADEAUX DE FÊTES DE FIN D'ANNEE EHPAD

Comme chaque année à l'occasion des fêtes de fin d'année, les CCAS offrent un présent aux résidents des EHPAD de leurs communes.

Une participation des CCAS du dernier domicile des résidents est demandée.

Cette aide est calculée au prorata du nombre de résident de notre commune qui y demeure.

Il est proposé aux membres du Conseil, d'autoriser la Vice-présidente à prendre décision concernant la participation du CCAS d'Unieux pour les résidents concernés, dans la limite de 30 € par personne et sous présentation de la demande des CCAS.

Un bilan des participations accordées vous sera présenté lors d'un prochain Conseil

INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

A Unieux, le 14 novembre 2024

La Vice-présidente,
Gisèle ARSAC



MISE EN LIGNE LE 21-11-2024

